



Infolettre n° 34

Janvier 2012

Contact : info@aepl.eu

Mobilisons-nous: halte aux dérives autocratiques du gouvernement hongrois

Pierre Verhas – Tony Van der haegen

“Tout pouvoir sans contrepoids, sans entraves, autocratique, mène à l’abus, à la folie”

Balzac.

Chers lecteurs,

Une fois de plus nous vous lançons un appel afin que vous vous mobilisiez en nombre contre les nouvelles dérives autocratiques de la part du gouvernement hongrois au moyen de mails adressés à des politiques européens afin de les inciter à agir (voir adresses à la fin de la présente infolettre).

Dans le passé, nous vous avons déjà parlé des atteintes aux libertés fondamentales par les autorités hongroises, notamment en juillet 2011, à l’occasion de l’adoption de la nouvelle loi hongroise sur les médias (infolettre n°30). Depuis, la Hongrie s’isole toujours un peu plus en Europe. La situation s’est encore aggravée et est devenue extrêmement alarmante. Mais des moyens existent pour amener la Hongrie à plus de raison.

Encore faut-il que les dirigeants des Etats membres et des institutions européennes agissent à cet effet.

Mobilisons-nous pour les convaincre de prendre les mesures qui s’imposent.

Le 2 janvier 2012, des milliers de Hongrois ont manifesté dans les rues contre la nouvelle constitution, adoptée le 18 avril 2011 et entrée en vigueur le 1er janvier 2012, ainsi que contre près de trente nouvelles lois ayant le statut de lois organiques. Il faut savoir que lors des élections parlementaires organisées il y a 18 mois, les Hongrois, profondément irrités par l’impéritie du gouvernement précédent, à majorité socialiste, ont porté au pouvoir le parti Fidesz. Ce parti, ultraconservateur, nationaliste et populiste a remporté les 2/3 des sièges du parlement hongrois et est dirigé par le premier ministre Viktor Orban. En moins de 18 mois, celui-ci et son parti ont remodelé la Hongrie à leur image à travers la nouvelle constitution et les nouvelles lois organiques, dont certaines dispositions sont franchement liberticides tandis que d’autres sont à ce point générales et ambiguës qu’il leur est loisible de les interpréter comme cela les arrange. Aujourd’hui, bon nombre de Magyars déchantent.

A noter que le Fidesz est membre au Parlement européen du Parti Populaire Européen (PPE) de tendance démocrate-chrétienne et que M. Orbán en est le vice-président.

Comme nous allons le voir ci-après, la Hongrie d'aujourd'hui restreint fondamentalement toute une série de libertés prévues par la Charte fondamentale de l'Union européenne ou la Convention européenne des droits de l'homme et viole des dispositions européennes du traité de Lisbonne. Une chose est sûre, si la Hongrie était candidate aujourd'hui à une adhésion à l'Union européenne, elle ne remplirait pas les critères politiques dits de Copenhague.

La constitution et les lois organiques nouvelles

Parmi les principales dispositions, citons :

Politique : toute modification de la constitution et des lois organiques nécessite une majorité des 2/3. Ainsi, l'impôt sur le revenu, fixé à 16%, lie les mains de tout futur gouvernement de l'actuelle opposition. Il lui serait impossible de prendre des mesures fiscales urgentes à moins de modifier la constitution, ce qui serait à première vue très difficile.

A noter la création d'un Conseil budgétaire de trois membres nommés par le Premier ministre, qui aura le pouvoir d'opposer son veto à tout projet de budget. Le mandat des titulaires de postes importants de l'appareil d'Etat (économie, justice, police et armée) est porté à neuf ou douze ans. Un futur gouvernement d'une autre couleur politique sera en conséquence confronté à un appareil d'Etat hostile, aux mains de fidèles de Viktor Orbán. Ceci est un parfait exemple de dérive autocratique, le but étant d'assurer au Fidesz une mainmise permanente sur le pouvoir.

De plus, la nouvelle Constitution rend rétroactivement "responsables des crimes communistes" commis jusqu'en 1989 les dirigeants de l'actuel Parti socialiste (ex-communiste), ce qui a poussé ces derniers à dénoncer "la mise en place d'une dictature".

Judiciaire : aucune référence n'est faite aux normes internationales sur les obligations des tribunaux en matière d'interprétation, ce qui est la porte ouverte à tous les abus, ni au respect des traités internationaux en matière des droits de l'homme.

Media publics : Radiotélévision et agence de presse MTI, un service public, sont regroupés en une seule entité supervisée par un Conseil des médias dirigé par un proche du Premier ministre Viktor Orbán. Il y a eu des licenciements massifs ou mise en préretraite de journalistes indociles. L'unique radio d'opposition, Klubradio, s'est vu retirer sa fréquence.

Société : la nouvelle Constitution décrète que l'embryon est un « être humain » ce qui ouvre la porte à une interdiction de l'interruption de grossesse. Elle décrète également que le mariage ne peut avoir lieu qu'entre un homme et une femme.

Une loi rend les sans-abri éventuellement passibles de peines de prison, ce qui est une caractéristique propre aux régimes dictatoriaux.

Signalons aussi la nomination par le pouvoir à la tête du Nouveau Théâtre de Budapest de György Dörner, proche des milieux d'extrême droite, aux relents antisémites.

Religion : notons tout d'abord qu'il est explicitement fait référence à « Dieu » (« Dieu bénisse les Hongrois ») dans le préambule de cette nouvelle Constitution. Le nombre d'Eglises ou Communautés religieuses bénéficiant de subventions publiques a été ramené de 300 à 14. Toute demande de reconnaissance d'une Eglise ou d'une Communauté religieuse doit désormais être introduite auprès du Parlement hongrois, qui statue à la majorité des 2/3.

Banque centrale : abandon de l'indépendance de la banque centrale, ce qui est une violation des règles européennes : le président de la banque centrale se voit retirer sa prérogative de choisir ses adjoints vice-présidents. Ceux-ci seront désormais nommés par le chef du gouvernement, M.Orban. Un poste de troisième vice-président a été créé, qui pour de nombreux observateurs serait en quelque sorte un « Commissaire politique ». De plus, le forint devient constitutionnellement la devise nationale. Une adhésion à l'euro de la Hongrie, prévue d'ailleurs par le traité d'adhésion, nécessitera donc au Parlement une majorité des 2/3.

Hongrois de l'étranger (principalement en Roumanie, Slovaquie, Serbie) : le droit de vote est reconnu aux Hongrois d'origine vivant à l'étranger. De plus, "La Hongrie, ne quittant pas du regard la cohésion de la nation hongroise unie, est responsable du sort des Hongrois vivant hors de ses frontières ; elle encourage la conservation et le développement de leurs communautés, elle appuie leurs efforts visant à la conservation de leur *hongarité*, la réalisation de leurs droits individuels et collectifs, la création de leurs collectivités communautaires, leur bien-être sur leur terre natale, tout comme elle promeut leur entente entre elles et avec la Hongrie." Ces dispositions pourraient être interprétées comme autorisant le gouvernement hongrois à prendre des mesures en faveur des personnes d'origine hongroise mais citoyennes d'un autre pays. C'est la porte ouverte à d'éventuels conflits, entre autres frontaliers, d'un autre âge.

La réaction des Etats membres et des institutions européennes

A part la réaction de la France par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères Alain Juppé, aucun autre Etat membre n'a réagi jusqu'ici.

Quant à la Commission européenne, la gardienne des traités, M. Barroso a adressé deux lettres à M. Orban au mois de décembre dans lesquelles il critique le gouvernement hongrois pour son déficit budgétaire ainsi que pour son non-respect de l'indépendance de la banque centrale hongroise. Le conflit est ouvert sur ce plan entre les autorités hongroises et la Commission européenne. A l'encontre des règles de discipline budgétaire dictées par l'Union européenne, la Hongrie, avec une dette supérieure à 80% de son PIB, est le pays d'Europe centrale et orientale le plus endetté. Pour retrouver des marges de manoeuvre, M. Orban cherche, entre autres projets périlleux, à mettre la main sur les réserves de change de sa Banque centrale. Dans le même ordre d'idées, le président Barroso et le Fonds Monétaire International ont suspendu les négociations «préliminaires» visant à débloquer une ligne de crédit de 20 milliards d'euros à Budapest. Viktor Orban avait demandé, fin novembre, ce «filet de sécurité», auprès de Bruxelles et du FMI.

Il est frappant de constater que, en dehors des questions économiques et de l'indépendance de la banque centrale hongroise, la Commission européenne n'a pas adressé de remontrances à la Hongrie concernant la réduction des libertés fondamentales.

A décharge des Etats membres et de la Commission, si on peut vraiment parler de décharge, le Parlement hongrois a adopté à la « hussarde » une trentaine de lois organiques au cours du dernier trimestre dont la

dernière, en date du 30 décembre 2011, est la loi sur les restrictions à l'indépendance de la Banque centrale hongroise. Nous savons que la Commission ne se fie pas aux traductions fournies par les autorités hongroises et fait traduire la Constitution et les lois en question par ses propres services, ce qui prend bien sûr du temps surtout aux environs des fêtes de fin d'année. Mais cela ne saurait justifier une inaction totale.

C'est au Parlement européen que finalement des voix se sont élevées, malheureusement en ordre dispersé, comme celles de Guy Verhofstadt, du groupe libéral et démocrate, ou le groupe des Verts. On observera que le PPE, dont le Fidesz est membre ainsi d'ailleurs que l'UMP, n'a pas pris position sur cette question lors de son Congrès de Marseille des 7 et 8 décembre 2011, où Viktor Orbán était présent.

Mobilisons-nous !

Ce qui se passe en Hongrie n'est pas sans rappeler certains aspects du régime autoritaire et nationaliste de Miklós Horthy avant et pendant la deuxième guerre mondiale. Mais ce qui frappe davantage encore, c'est l'absence et l'impuissance des Etats membres et de l'Europe devant les atteintes aux libertés fondamentales de la part d'un pays de l'Union européenne qui fait bande à part. A-t-on déjà oublié que le fascisme et le nazisme n'ont pu triompher que grâce au silence des démocraties pendant la guerre d'Espagne et face au démembrement de la Tchécoslovaquie ?

Or, les moyens de riposte existent !

Ainsi, l'article 2 du traité de Lisbonne stipule que : « l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités ». Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes ».

L'article 7 prévoit en substance qu'en cas de risque clair de violation grave par un Etat membre des valeurs visées à l'article 2 en question, le Conseil européen peut adresser des recommandations à cet Etat membre. Si le Conseil constate qu'il y a effectivement violation grave des valeurs en question, il peut décider de suspendre certains droits découlant de l'application des traités à l'Etat membre en question, y compris les droits de vote au sein du Conseil européen et du Conseil de ministres.

La Commission européenne et le Parlement européen étant tous deux associés au processus de décision, il est utile d'adresser vos courriels, non seulement à M. Van Rompuy, président du Conseil européen, mais aussi au président Barroso, président de la Commission européenne et à Mme. Redding, commissaire chargée des droits de l'homme ainsi qu'aux présidents des groupes politiques du Parlement européen (voir ci-dessous).

Pour une fois, nous proposons un texte unique à envoyer aux adresses ci-dessous et ce de préférence dans votre langue :

1) Je dénonce fermement les graves violations des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, de la Charte des droits fondamentaux et des valeurs de l'Union prévues à l'article 2 du Traité de Lisbonne perpétrées par la Constitution hongroise du 18 avril 2011 et des lois organiques d'application ;

2) j'exige l'application de l'article 7 du Traité de Lisbonne ou de toute autre disposition permettant d'exercer un maximum de pression sur le gouvernement hongrois, afin qu'il révisé sa nouvelle Constitution et la mette en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme, de la Charte des droits fondamentaux et du Traité de Lisbonne ;

3) je demande au Parti Populaire Européen d'exclure le Fidesz de son groupe politique ;

4) je marque ma solidarité avec le peuple hongrois qui a manifesté sa ferme opposition à cette nouvelle Constitution.

Adresses :

-M. Van Rompuy, président du Conseil européen :

hvry@european-council.europa.eu

-M. Barroso, président de la Commission européenne :

jose-manuel.barroso@ec.europa.eu

-Mme. Reding, Commissaire européenne chargée des droits de l'homme :

viviane.reding@ec.europa.eu

-Liste des présidents des groupes politiques du Parlement européen :

Joseph Daul (PPE-Démocrates Chrétiens) joseph.daul@europarl.europa.eu

Martin Schulz (Socialistes) martin.schulz@europarl.europa.eu

Guy Verhofstadt (Libéraux) guy.verhofstadt@europarl.europa.eu

Rebecca Harms (Verts) rebecca.harms@europarl.europa.eu

Daniel Cohn-Bendit (Verts) daniel.cohn-bendit-assistant@europarl.europa.eu

Michał Tomasz Kamiński (Conservateurs)

michaltomasz.kaminski@europarl.europa.eu

Lothar Bisky (Gauche Unitaire) lothar.bisky@europarl.europa.eu

Francesco Speroni (Liberté et Démocratie) (souverainistes)

francesco.speroni@europarl.europa.eu

Nigel Farage (Liberté et Démocratie) nigel.farage@europarl.europa.eu

N'hésitez pas à nous communiquer les réactions à vos mails à l'adresse info@aepl.eu.

Le Conseil d'Administration